



ECOLE PRIMAIRE COULEURS ARC-EN-CIEL

✉ 2 /4 le clos d'Enneval
27120 Ménilles

☎ 09 67 19 57 19

@ ce.0271535x@ac-rouen.fr

Procès-verbal du Conseil d'École n°1 Du Mardi 13 novembre 2018 à 17h30

ORDRE DU JOUR

1. Bilan de la rentrée
2. Les élections des délégués de parents d'élèves
3. Le règlement scolaire
4. La coopérative
5. Les événements et les projets
6. Les travaux et projets de la mairie
8. Les questions diverses

Présents :

Municipalité: M. Michel MARCHAND, 1^{er} adjoint chargé des affaires scolaires et du budget, Mme Virginie MORVAN, adjointe au maire ; Mme Véronique LE RAY, conseillère municipale; Mme Lyssa BERNARDI, conseillère municipale ; Mme Noëlle LAVIEILLE, conseillère municipale.

Equipe enseignante : Mme Zahia HAMZA CHERIF, directrice et enseignante en CM1 ; Mme Christine MURGUET enseignante en PS/MS ; Mme Anne-Frédérique PIROUX enseignante en PS/MS ; Mme Laurence VIEUGUE, enseignante en MS/GS ; Mme Véronique GOUGEROT, enseignante en GS/CE1 ; Mme Isabelle DIDIER, enseignante en CP à mi-temps ; Mme Laurence BRICOUT, enseignante en CE1 ; Mme Laurence BENOIST enseignante en CE2 ; Mme Dominique HIRSCHMULLER enseignante en CE2/CM2 ; Mme Elodie LETOURNEL enseignante en CM2, déchargée à 33%, ; Mme Nathalie CHENOT, décharge de la directrice en CM1 ; Mme Pauline VAN POUCKE, complément de Mme DIDIER en CP et de Mme LETOURNEL en CM2.

Parents d'élèves : M. Raphaël LENOBLE, papa de Gabriel en GS et d'Antoine en CE2 ; Mme Jessica DAMBOURNET, maman d'Adam en CE1 ; M. Christophe MASSONET, Papa de Louise en CE1 ; Mme Nadia SALNIKOV, maman de Malina en GS/CE1 ; Mme Claire FOUCAULT, maman de Valentin en PS et de Nathan en CE1 ; Mme Mélanie MORIN, maman de Sébastien en MS, de Lyloo en CE1 et de Sarah en CM1 ; Mme Séverine PEYRAUD, maman de Chloé en CP et de Mathys en CM1, M. Ludovic GEAIFFRAY, papa de Lucy en PS et de Cléo en CE1 ; Mme Séverine GOUET, maman d'Alexandre en GS et d'Antoine en CE2 ; Mme Justine GRIMM, maman de Maël en MS, de Mélissone en GS et de Malone en CE2 ; Mme Mélanie MORTECRETTE, maman de Louna en MS et de Hugo en CE1 ; Mme Catherine MINCHE, maman de Nora en CE2 et d'Antoine en CM2 .

Excusés :

Mme France BARBOT, Inspectrice Départementale de l'Education Nationale de Evreux 2 ; M. Yves ROCHETTE, Maire de Ménilles ; Mme Nathalie CHENOT, enseignante ; Mme Charlène CHOLET, maman de Nolhan en CM2 ;

INTRODUCTION :

Madame la directrice remercie toutes et tous d'être présents à ce premier Conseil d'École. Elle initie un tour de table afin que chacun se présente et fait circuler le document d'émargement.

Madame Séverine GOUET sera la secrétaire de séance.

1. BILAN DE LA RENTREE 2018/2019

1. La rentrée:

Conformément au souhait du ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Jean-Michel BLANQUER, la rentrée s'est faite en musique : chorales, écoutes musicales, jeux avec des instruments de musique ont été pratiqués dans les classes. De plus, les professeurs des écoles des cycles 2 et 3 ont appris aux élèves, une chorégraphie, sur ALANE de WES. Les répétitions ont eu lieu durant la première semaine. Le vendredi, les élèves du cycle 1 ont pu assister à la répétition générale puis ce fut le tour des parents de venir se joindre aux danseurs. La reprise 2018/2019 fut musicale, festive et fédératrice.

2. L'équipe:

- Elle est composée de Mme Zahia HAMZA CHERIF, directrice et enseignante en CM1, déchargée le lundi et le mardi par Mme Nathalie CHENOT; Mme Christine MURGUET, enseignante en PS/MS ; Mme Anne-Frédérique PIROUX, enseignante en PS/MS ; Mme Laurence VIEUGUE, enseignante en MS/GS ; Mme Véronique GOUGEROT, enseignante en GS/CE1 ; Mme Isabelle DIDIER, enseignante en CP à mi-temps ; Mme Laurence BRICOUT, enseignante en CE1 ; Mme Laurence BENOIST enseignante en CE2 ; Mme Dominique HIRSCHMULLER enseignante en CE2/CM2 ; Mme Elodie LETOURNEL enseignante en CM2, déchargée à 33%,; Mme Nathalie CHENOT, décharge de la directrice en CM1 ; Mme Pauline VAN POUCKE, complément de Mme LETOURNEL en CM2. Madame Eléonore COSTECALDE, BD (Brigade Départementale de titulaires remplaçants appelés à se déplacer dans tout le département, pour des remplacements de plus ou moins longue durée) est rattachée à notre école.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux professeurs des écoles :

Mmes GOUGEROT, CHENOT, VAN POUCKE et COSTECALDE nouvellement nommées à Ménilles.

- Nos classes de cycle 1 bénéficient de la présence d'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) Mme Sandra LEBARBIER pour les PS/MS de Christine ; Mme Cassandra LE TROALIC pour les PS/MS d'Anne Frédérique ; Mme Christelle GAUTHIER pour les MS/GS de Laurence ; Mme Virginie DERIENNIC pour les GS/CE1 de Véronique.

- Certains de nos élèves bénéficient de la présence d'AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire) ou d'AESH (Accompagnant d'Elèves en Situation de Handicap) : Mme Adeline MERLIER pour 1 élève de CE1 et 1 élève de CM1 ; Mme Djemila BOUHALLOUS pour 2 élèves de CM1 ; Mme Charline HAURENT, pour 1 élève de GS/CE1 et 1 élève de CM1.

- Nous travaillons avec le RASED de Pacy sur Eure composé d'une psychologue scolaire, Mme Pascale GOUTAL, d'une maîtresse E Mme Annie CANCHEL et d'une maîtresse G actuellement en formation. La psychologue scolaire est joignable au 02 32 36 97 98 (un répondeur permet laisser un message, Mme Goutal rappelle les familles).

3. Les effectifs:

- Nous accueillons actuellement 237 élèves :
21 élèves en PS, 38 élèves en MS, 22 élèves en GS, 23 élèves en CP, 39 élèves en CE1, 34 élèves en CE2, 26 élèves en CM1, 34 élèves en CM2.
- Ils sont répartis comme suit :
11 PS + 14 MS (25) chez Mme MURGUET ;
10 PS + 15 MS (25) Chez Mme PIROUX ;
9 MS + 15 GS (24) chez Mme VIEUGUE ;
7 GS et 14 CE1 (21) chez Mme GOUGEROT ;
23 CP chez Mmes DIDIER et VAN POUCKE ;
25 CE1 chez Mme BRICOUT ;
23 CE2 chez Mme BENOIST ;
26 CM1 chez Mmes HAMZA CHERIF et CHENOT ;
11 CE2 et 10 CM2 (21) chez Mme HIRSCHMULLER ;
24 CM2 chez Mmes LETOURNEL et VAN POUCKE.

La primarisation (fusion entre l'école maternelle et l'école élémentaire) respecte les spécificités de chaque cycle.

3. Les effectifs prévisionnels:

- L'an prochain, nos 34 CM2 partiront vers le collège ($237 - 34 = 203$).
Il n'y a que 16 enfants, nés en 2106 sur les communes de Croisy sur Eure, Vaux sur Eure et de Ménilles, susceptibles d'être scolarisés en PS pour la prochaine rentrée. ($203 + 16 = 219$).
Avec 219 élèves, la moyenne par classe passera à 21,9.

⚠ Si ces effectifs se confirment, nous ne conserverons probablement pas nos 10 classes.

N'hésitez pas à nous communiquer toutes les informations que vous pourriez avoir quant à l'arrivée de nouvelles familles avec des enfants de l'âge de la primaire et de mobiliser tous les parents dont les enfants nés en 2016 afin qu'ils les inscrivent en PS dans notre école.

- L'inscription des enfants nés en 2016 qui entreront en petite section à la rentrée 2019/2020 débutera **le lundi 7 janvier 2019.**

Les parents devront d'abord se rendre à la mairie, où on procèdera à l'inscription, munis du livret de famille, d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité. Puis, ils pourront venir rencontrer la directrice de l'école, Mme HAMZA CHERIF, qui procèdera à l'admission, un lundi ou un mardi dans la journée, ou un soir sur rendez-vous. Ils devront être munis du document remis par la mairie, du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant avec les vaccinations à jours, d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité et, en cas de parents séparés d'un jugement précisant l'autorité parentale et le mode de garde de l'enfant.

- L'inscription des élèves de GS qui seront en CP à la rentrée 2019/2200 sera automatique puisque nous sommes dans une école primaire.

2. LES ELECTIONS DES RPE (Représentants de Parents d'élèves)

● Procès-verbal des élections

	Nombre	Remarques
Inscrits	237	
Votants	155	
Blancs ou nuls	25	Contre 7 en 2017/2018
Exprimés	130	
Taux de participation	65,40%	Contre 52,48% en maternelle et 57,94 en élémentaire en 2017/2018
Sièges pourvus	10+3	

● Ont été élus :

-10 titulaires : M. Raphaël LENOBLE, papa de Gabriel en GS et d'Antoine en CE2 ; Mme Charlène CHOLET, maman de Nolhan en CM2 ; Mme Jessica DAMBOURNET, maman d'Adam en CE1 ; M. Christophe MASSONET, Papa de Louise en CE1 ; Mme Nadia SALNIKOV, maman de Malina en GS/CE1 ; Mme Claire FOUCAULT, maman de Valentin en PS et de Nathan en CE1 ; Mme Mélanie MORIN, maman de Sébastien en MS, de Lyloo en CE1 et de Sarah en CM1 ; Mme Séverine PEYRAUD, maman de Chloé en CP et de Mathys en CM1, M. Ludovic GEAIFFRAY, papa de Lucy en PS et de Cléo en CE1 ; Mme Séverine GOUET, maman d'Alexandre en GS et d'Antoine en CE2 ;

-3 suppléantes : Mme Justine GRIMM, maman de Maël en MS, de Mélissone en GS et de Malone en CE2 ; Mme Mélanie MORTECRETTE, maman de Louna en MS et de Hugo en CE1 ; Mme Catherine MINCHE, maman de Nora en CE2 et d'Antoine en CM2.

● Première réunion de travail des RPE :

Les représentants de parents d'élèves se sont réunis le lundi 5 novembre à 16h45. Ils ont élaboré un questionnaire pour pouvoir faire remonter les doléances des familles lors du conseil d'école.

Ils ont réfléchi aux temps forts à organiser cette année et ont d'ores et déjà prévus :

- la distribution des sapins de Noël le vendredi 7 décembre de 16h30 à 18h30 dans le préau côté élémentaire.
- le retrait des très nombreux vêtements oubliés à l'école également le vendredi 7 décembre de 16h30 à 18h30 dans le préau côté élémentaire. Les vêtements restant seront donnés à la Croix Rouge.
- le loto le vendredi 8 mars 2019 à partir de 20 heures à la salle du Moulin.

● Contact avec les RPE :

Par mail : rpe-arcenciel@outlook.fr

N'hésitez pas à les contacter, ils feront remonter vos remarques, questions et suggestions. Ils disposent d'un panneau d'affichage à l'entrée de l'école côté élémentaire.

Ils organiseront cette année encore le « kit « écolier » pour la prochaine rentrée.

3. LE REGLEMENT INTERIEUR

Le conseil d'école reconduit le règlement intérieur. (**Annexe 1 : Règlement scolaire 2018/2019**)

4. LES EXERCICES DE SECURITE

- Lors du premier exercice d'évacuation incendie, organisé le mardi 25 septembre 2018, les enfants ont été évacués et se sont regroupés en zone de regroupement en 2 minutes 50 secondes côté maternelle et 2 minutes 48 secondes côté élémentaire. Aucune difficulté particulière n'a été relevée.
- Le second exercice d'évacuation sera fait sur un temps municipal.
- Le premier PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) « risques majeurs » a eu lieu le 15 octobre 2018 de 10h à 11 h. Le scénario imposé était : situation orageuse engendrant une tempête et de fortes précipitations. Les enfants préparés à cet exercice ont parfaitement respecté les consignes de sécurité lors du confinement organisé dans les classes et dans les couloirs. Ensuite, la projection de films sur les risques majeurs et les conduites à tenir a donné lieu à des débats.
- Un second PPMS « Attentat – Intrusion » sera organisé le lundi 10 décembre 2018.

5. LA COOPERATIVE

Les coopératives de la maternelle et de l'élémentaire fusionnent suite à la primarisation.

A ce jour, la coopérative de l'école primaire dispose d'environ 12 000€. Un bilan détaillé sera fait lors du second conseil d'école.

6. LES EVENEMENTS ET LES PROJETS

- Notre projet "Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité" a été retenu, nous travaillons, avec les conseillers techniques de l'Education Nationale et la municipalité, à la création et à la mise en place d'un ENT (Espace de travail Numérique) afin de favoriser le développement de pédagogies innovantes, permettre une interaction permanente entre l'école et les différents partenaires et ainsi, favoriser la co-éducation.
- En septembre la classe de petits/moyens de Mme MURGUET est allée à Croisy sur Eure pour cueillir des pommes et ramasser des noix.
- Le 10 octobre, le photographe Victor Podgorsky a fait les photos de classes et les photos individuelles.

- Dans le cadre de la prévention, les classes de CM1 et de CM2 ont commencé leur travail avec la BPDJ (Brigade de Protection de la Délinquance Juvenile) de Gaillon sur le thème de la Loi.
 - Le 5 novembre, la classe de CM1 est allée rencontrer les membres du « Club de l'amitié » Ensemble, ils ont passé un moment agréable autour des jeux de société, dans une très bonne ambiance. L'association a offert un goûter aux enfants, nous l'en remercions.
 - Le 11 novembre 2018 : Lors de la commémoration du centenaire de l'armistice, de très nombreux élèves et leurs familles se sont réunis devant le monument aux morts. Ce fut une cérémonie particulière, empreinte d'une profonde émotion.
 - Le 16 novembre les 2 classes de petits/moyens ont découvert la forêt du domaine du château de Ménilles.
 - L'infirmière rencontrera tous les élèves de CP à compter du 19 novembre. Ce jour-là, les enfants convoqués viendront avec leur carnet de santé et la feuille de renseignements dûment complétée. Elle s'intéressera à la vue, à l'audition et à l'hygiène de vie des enfants. Plus tard dans l'année, elle rencontrera des élèves d'autres classes en fonction des besoins.
- La PMI est chargée des visites médicales en maternelle, pas encore programmées.
- La classe de CM2 participe à un projet avec le British Council qui s'appelle « Science in school ». Il s'agit d'accueillir en classe un chercheur anglais en sciences et son assistante, le 23 novembre au matin pour réaliser des expériences de chimie en langue anglaise.
 - L'opération "sapins de Noël" est reconduite. Vous pourrez acheter vos sapins à l'école, les emporter le vendredi 7 décembre entre 16h30 et 18h dans le préau de l'élémentaire et les rapporter après les fêtes entre le 7 et le 11 janvier 2019. Les services techniques se chargeront de les déposer à la déchetterie.
 - Vendredi 14 décembre : Marché de Noël pour le cycle 1 à 18 h avec vin chaud et mets salés ou sucrés faits par les parents qui le souhaitent. Expositions des travaux d'enfants destinés aux parents dans la salle de psychomotricité. Une urne sera mise à disposition pour les dons pour la coopérative.
 - Jeudi 20 décembre : Spectacle de Noël par la compagnie LÉZ'arts vivants, une compagnie professionnelle qui a pour ambition de contribuer à l'éveil des publics aux arts : beaux-arts, arts contemporains, arts numériques, arts populaires.
 - Jeudi 20 décembre : les CP et les CE1 ont au cinéma Evreux.
 - Vendredi 21 décembre, les parents des cycles 2 et 3 sont conviés à venir faire des jeux de sociétés avec les enfants et à participer aux goûters d'anniversaires des enfants nés en novembre et en décembre. Réservez dès maintenant votre après-midi ! (**Annexe 3 : calendrier annuel**)
 - La traditionnelle chorale de Noël sur la place communale aura lieu le vendredi 21 décembre à 18h. Le comité des fêtes, chargé de l'organisation et de la sécurisation de cette manifestation, offre des chocolats aux enfants et la possibilité de boire un vin chaud aux adultes.
 - Mardi 5 février : les élèves de cycle 3 se rendront au théâtre pour assister à la représentation de " Beauty & The Beast & the 3 Little Pigs " par la Compagnie Oz, en langue anglaise.
 - Mardi 5 mars : Nous fêterons mardi gras. Nous invitons les parents à nous rejoindre au défilé et au goûter crêpes. Venez nombreux et déguisés !
 - Vendredi 8 mars : le loto de l'école se déroulera à la salle du Moulin à 20 heures.

7. LES PROJETS D'AGRANDISSEMENT DU GROUPE SCOLAIRE

- La mairie prévoit d'une part la mise en sécurité et d'autre part l'agrandissement du groupe scolaire.

Le coût du projet s'élève à 1 000 000€.

Financement : 75% de subventions, 25% à la charge exclusive de la commune de Ménilles, soit 250 000€

Le lancement des travaux d'une durée de 14 mois devrait avoir lieu début 2019, la fin de travaux est prévue pour début 2020.

Tout sera fait pour gêner, le moins possible, le bon déroulement de l'année scolaire.

Pendant les travaux, l'entrée de la maternelle sera décalée, elle se fera par la salle des chaussons.

Sécurisation :

- Remplacement du grillage de clôture actuel, haut de 1,20m par un grillage de 2 mètres.

- Installation de visiophones.

Agrandissement :

- La garderie sera agrandie, sa surface sera doublée tout comme sa capacité d'accueil. L'espace de l'actuelle cour technique deviendra la cour de récréation réservée aux enfants de la garderie des cycles 2 et 3.

Un espace cour de récréation sera créé côté maternelle pour les enfants de cycle 1.

- 2 classes supplémentaires seront construites côté élémentaire ainsi qu'un espace sanitaire.

- 1 classe supplémentaire sera construite côté maternelle avec un dortoir et un espace sanitaire.

- La salle de restauration côté élémentaire sera agrandie, elle pourra accueillir 70 couverts supplémentaires.

- La capacité du parking côté maternelle sera augmentée.

- Une voie verte va être aménagée le long de ligne de chemin de fer. Elle permettra un cheminement pédestre depuis le centre du village jusqu'à l'école en toute sécurité. Un éclairage de cette voie est prévu

8. QUESTIONS DIVERSES

Les représentants de parents d'élèves ont diffusé un questionnaire à l'ensemble des parents. Il y a eu 50 retours papier, soit 21%, et aucun retour par mail.

Les retours :

Le bruit à la cantine : La mairie a déjà équipé les tables d'un revêtement qui atténue les bruits. L'architecte travaille à la réduction des nuisances sonores dans le futur espace restauration.

Pour rappel, La commission des menus se réunit une fois par mois. Elle travaille à l'équilibre des menus et à l'éducation au goût. Elle est composée d'une diététicienne, d'un membre de la société Convivio, de la cuisinière, d'un représentant de la mairie, de la directrice et de parents élus. Elle tient compte des souhaits particuliers des enseignants (exemple : repas anglais), des suggestions des enfants ou des vôtres. N'hésitez pas à les faire remonter. La prochaine réunion aura lieu le 11/12/18 à 14h30.

La garderie trop petite :

Sa superficie sera doublée après les travaux.

Possibilité pour les enfants de faire leurs devoirs à la garderie.

Dès que le nombre le permet, les enfants quittent le préau et vont dans la garderie. Un espace dédié leur permet de faire leurs devoirs s'ils le souhaitent.

L'aide aux devoirs :

Il existe actuellement une aide aux devoirs payante proposée par l'association APTE (Accompagnement Pour La Transmission de savoirs Educatifs), sous la responsabilité de Madame Valérie Le Creurer.

La mairie est « facilitateur » en prêtant un local et en déduisant la demi-heure de la garderie.

La dangerosité aux abords de l'école : trop de déposes minutes dangereuses, de stationnements gênants, de vitesse excessive et d'incivilités.

Les RPE proposent une action de sensibilisation en intervenant sur le parking, avec courtoisie, pour signaler les dangers aux usagers.

Un pédibus pourrait être organisé par les parents pour limiter la circulation des véhicules devant l'école.

Trop de fumeurs à la sortie de l'école :

Les abords de l'école pourraient devenir une zone non-fumeurs, à minima entre 8h45 et 9h15, 11h45 et 12h15, 16h15 et 16h45.

Pour rappel, le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les locaux à usage collectif. En effet, ceux-ci, de par leur vocation même, se doivent d'être des lieux d'exemplarité, de prévention et d'éducation à la santé.

Disparition de la BCD côté élémentaire:

Chaque classe dispose d'une bibliothèque de classe. Après les travaux l'espace BCD sera recréé. La bibliothèque de Ménilles offre un service de qualité.

CONCLUSION

L'équipe remercie la municipalité pour son écoute et sa réactivité face aux besoins de l'école, le comité des fêtes pour le prêt de matériel et sa collaboration à certaines manifestations, les membres du service technique pour leur dévouement, M. Gérald Bernardi gérant du château de Ménilles pour son accueil chaleureux sur le domaine et tous les parents pour leur aide permanente.

Le second conseil d'école est fixé au **mardi 5 mars à 17h30.**



Le procès-verbal est rédigé par Mme HAMZA CHERIF et par Mme Séverine GOUET, secrétaire de séance.

Il sera affiché à l'entrée de l'école, envoyé aux parents qui leur ont donné leur adresse mail et consultable en ligne sur le site de la Mairie de Ménilles :

www.menilles.fr rubrique « écoles »

La séance est levée à : 19h30

Annexe 1 : REGLEMENT INTERIEUR

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>  <p>inspection académique Eure académie Rouen éducation nationale jeunesse vie associative</p>	<p style="text-align: center;">REGLEMENT INTERIEUR</p> <p>Ecole Primaire "Couleurs Arc en ciel"</p> <p>✉ 2/4 Le Clos d'Enneval 27120 Ménilles</p> <p>☎ 09 67 19 57 19</p> <p>@ 0271535x@ac-rouen.fr</p>
--	---

INSCRIPTION – ADMISSION – RADIATION

L'école maternelle accueille tous les enfants à partir de 3 ans. Les enfants ayant 6 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours sont admis au CP. Les enfants des familles itinérantes seront admis dans les mêmes conditions.

a. L'inscription à l'école se fait à la mairie du domicile avec les documents suivants : le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance, un justificatif de domicile, un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique. La mairie vous délivre un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté votre enfant.

b. L'admission est faite par la directrice de l'école sur présentation : du certificat d'inscription délivré par la mairie, du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance, d'un document attestant que l'enfant a reçu les vaccinations obligatoires pour son âge et, en cas de parents séparés, d'un jugement précisant l'autorité parentale et le mode de garde de l'enfant.

c. La radiation est faite par la directrice en cas de départ de l'école sur présentation d'une demande signée par les deux parents. Le certificat est daté du jour où l'enfant quitte définitivement l'école.

ASSURANCE SCOLAIRE

Tous les enfants doivent être obligatoirement couverts par une assurance **responsabilité civile** qui couvre les dommages qu'il pourrait causer à autrui et par une assurance **individuelle corporelle** qui couvre les dommages dont il pourrait être victime.

FREQUENTATION – HORAIRES

a. Fréquentation: Bien que l'école maternelle ne soit pas obligatoire, les enseignants s'assurent de la présence de tous leurs élèves pendant la durée du temps scolaire. Les élèves trop souvent, ou trop longtemps, absents sont signalés à la directrice qui prend contact avec la famille pour connaître les motifs de cette absence.

La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire. Toute absence doit être signalée et justifiée rapidement par les familles par mail ou par téléphone.

A la fin de chaque mois, la directrice doit signaler au Directeur Académique, directeur des services départementaux de l'Education Nationale, les élèves dont l'assiduité est irrégulière, c'est-à-dire ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuse valable au moins 4 demi-journées dans le mois.

La circulaire n° 2011-0018 du 31-1-2011 relative à la lutte contre l'absentéisme scolaire, priorité absolue de la communauté éducative, donne toutes précisions utiles à ce sujet.

En cas d'absence prévue de votre enfant, merci d'en informer l'école à l'avance par un mot dans le cahier de liaison et par mail en cas d'absence non prévue.

Un petit mot dans le cahier de liaison ou l'agenda est souhaité au retour de l'élève.

Un certificat médical est exigible lorsque l'absence est due à une maladie contagieuse.

b. Horaires :

Ecole : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

L'accueil des élèves se fait 10 mn avant le début de la classe du matin et de l'après-midi. Tout incident survenu en dehors des heures de cours n'est pas sous la responsabilité de l'Education Nationale

Garderie : lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 8h50 puis de 16h30 à 18h30.

Inscription en mairie. (Toute demi-heure commencée est due).

c. Accueil et sortie:

L'accueil se fait à partir de 8h50 dans les classes de la PS à la GS, à l'entrée de l'école côté élémentaires du CP au CM2 et pour les élèves de la classe de GS/CE1.

12h : Les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux par écrit, et présentées au directeur ou à l'enseignant.

A partir du CP, la responsabilité des enseignants s'arrête à la fin des cours, à la porte de l'école. Dès cet instant, les enfants sont sous l'unique responsabilité des familles.

13h20 : retour des externes dans la cour pour les MS et les GS, dans la classe pour les PS et à l'entrée de l'école côté élémentaire pour les élèves du CP au CM2.

16h30 : les enfants sont récupérés dans les classes pour les élèves de PS, de MS et de GS, à l'entrée principale côté élémentaire pour les élèves des classes de GS/CE1, de CP, de CE1 et de CM1, à l'entrée côté terrain de tennis pour les élèves de CE2, de CE2/CM2 et de CM2.

Les enfants peuvent être pris en charge, à la demande de la famille, par un service de transport. L'inscription se fait en mairie.

Lorsqu'un enfant n'est pas récupéré à la fin des cours, il est systématiquement mis en garderie. La prestation est facturée par la mairie

La ponctualité est recommandée aux parents.

En dehors de ces horaires, si une personne habilitée vient chercher un enfant, elle devra avertir l'enseignante et/ou la directrice et signer un document de sortie exceptionnelle.

Dans le cas de sortie régulière pour des soins, un document de sortie régulière sera renseigné pour la période concernée.

RELATIONS PARENTS / ENSEIGNANTS

a. Echanges d'informations : Les enseignantes ont mis en place un cahier de liaison et/ou une adresse mail afin de communiquer toutes les informations essentielles à la vie de l'école. Merci de les lire, de les signer et d'y répondre le cas échéant. Des informations sont aussi données via des affichages à la porte d'entrée ou sur les panneaux d'affichage extérieurs.

En cas de problème (santé, familial...) ou tout événement qui peut avoir une incidence sur votre enfant, n'hésitez pas à en parler à l'enseignante ou à la directrice. Pensez à informer l'école de tout changement dans vos coordonnées.

b. Appels téléphoniques: Les appels téléphoniques **doivent être réservés aux urgences**. Nous ne répondons pas au téléphone lorsque nous sommes en classe ou lorsque nous gérons l'accueil ou la sortie des enfants.

Horaires à privilégier pour les appels au 09 67 19 57 19 :
de 8h40 à 8h50, de 13h10 à 13h20 puis de 16h40 à 17h.

Le lundi et le mardi : La directrice, déchargée de sa classe, peut répondre au téléphone sauf en cas de rendez-vous ou de réunion.

Elle ne répond pas pendant les heures de cours le jeudi et le vendredi.

Elle lit les sms envoyés au 06 60 82 12 00 et les mails envoyés aux adresses suivantes : 0271535x@a--rouen.fr / zahiahamzacherif@hotmail.com .

c. Rencontres : Les enseignants reçoivent sur **rendez-vous après confirmation mutuelle de** la date et de l'heure du rendez-vous.

d. Réunions: Une réunion d'information est organisée par chaque maîtresse à une date aussi proche que possible de la rentrée des classes.

SURVEILLANCE – TEMPS RECREATIFS – SORTIE DES ELEVES

a. Le service de surveillance :

Il est réparti entre les maîtres en conseil des maîtres. La surveillance des élèves doit être continue. Elle s'exerce pendant la période d'accueil de 10 minutes avant l'entrée en classe, dans les classes, pendant les récréations, durant le mouvement de sortie à la fin des classes et au cours des déplacements hors de l'école, dans le cadre d'une activité scolaire.

b. Les temps récréatifs :

La cour dispose de plusieurs espaces dédiés : Basket-ball, pingpong, football, pétanque, badminton, jeu du palet et divers. Un planning est mis en place pour organiser le roulement des classes dans ces différentes activités. La mairie a peint de nombreux jeux : marelles, damiers, piste de course, dans la cour.

L'école fournit les ballons, les cerceaux, les cordes à sauter, les raquettes et les balles de ping-pong, les raquettes et les volants de badminton, des palets, des élastiques, des boules de pétanque. Il n'est pas nécessaire d'en apporter.

Les jeux de balles ou de ballons sont interdits par temps humide.

L'utilisation de petits jouets est permise **mais sera interdite dès lors qu'elle mettra en péril la sécurité des enfants ou qu'elle donnera lieu à des incivilités.**

En élémentaire, chaque enfant peut apporter un jouet qui tient dans sa main. Ces jouets ne sont utilisés que pendant les récréations de milieu de matinée, de cantine, d'après-midi et la garderie. Ils ne doivent être sortis ni en classe, ni pendant le repas sous peine de confiscation.

Sont interdits :

- les billes, calots et boulets, les ballons en cuir, les hand-spinner, **qui ont donné lieu à des violences et à des accidents** ;
- les cartes de type Pokémon **qui ont provoqué vols et rackets**;
- les téléphones portables (même éteints).

Cette liste est susceptible d'être revue si nécessaire.

L'école ne saurait être responsable de la perte ou de la détérioration de jouets, d'objets de valeur ou de bijoux.

Tout objet dangereux est prohibé.

Tout jeu mettant en péril la sécurité ou l'intégrité physique et morale des enfants est interdit.

SANTE ET BIEN ETRE

a. La santé: Les enfants doivent se présenter en parfait état de propreté et exempts de possibilité de contagion.

- Toute maladie contagieuse doit être signalée à l'école. L'arrêté interministériel du 3 mai 1989 précise la liste des maladies contagieuses et les protocoles d'éviction. **(annexe 3)**.
- Pour toute difficulté persistante, le médecin de l'Education Nationale sera sollicité.
- Les enfants atteints d'une affection chronique pourront se voir administrer des médicaments pendant le temps scolaire dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) signé par les parents, les enseignants, la directrice, le médecin scolaire et les autres personnes concernées.
- Aucun traitement lié à une affection saisonnière ne sera administré à l'école.
- En plus de l'armoire à pharmacie de l'école, chaque classe possède une trousse de premiers secours à emporter dans tout déplacement à l'extérieur de l'école.
- Le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 fixe les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les locaux à usage collectif. En effet, ceux-ci, de par leur vocation même, se doivent d'être des lieux d'exemplarité, de prévention et d'éducation à la santé.
- La présence d'animaux doit être compatible avec les exigences de l'hygiène et de la sécurité.
- Aucune école n'est à l'abri des poux. Soyez très vigilants et surveillez régulièrement la tête de votre enfant. Merci de nous signaler la présence de poux sur votre enfant. En présence de lentes ou de poux il convient de traiter la chevelure, les vêtements, la literie et les coussins. En prévention, il existe des répulsifs qui fonctionnent bien.
- A l'école, le nettoyage des locaux est quotidien et l'aération suffisante pour les maintenir en état de salubrité.

La pratique, constamment encouragée, de l'ordre et de l'hygiène permet aux enfants de contribuer au maintien de l'état de propreté des locaux et au respect des personnels de nettoyage.

USAGE DES LOCAUX – RESPONSABILITE – VIGIPIRATE

a. Usage des locaux: L'utilisation des locaux, en dehors des heures et périodes scolaires, par des personnes étrangères à l'école est soumise à l'autorisation du Maire et du Conseil d'Ecole. Les associations de parents d'élèves habilitées, dans le cadre de leurs activités de délégation, sont dispensées de cette procédure.

b. Responsabilité: l'ensemble des locaux est confiée à la directrice, responsable de la sécurité des personnes et des biens. Le Conseil d'Ecole peut demander la visite de la commission de sécurité.

c. L'ensemble du territoire est placé au niveau : Vigipirate-Urgence attentat, qui correspond au niveau le plus élevé du plan VIGIPIRATE. Une vigilance accrue est portée à l'entrée et aux abords des établissements scolaires.

L'accueil à l'entrée des écoles est assuré par un adulte ; un contrôle visuel des sacs peut être effectué ; l'identité des personnes étrangères à l'établissement est systématiquement vérifiée ; Une attention particulière doit être portée aux abords de l'établissement, en évitant tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

Il est demandé aux familles de ne pas s'attarder devant les portes d'accès pendant la dépose ou la récupération de leurs enfants.

Il est demandé à chacun de signaler tout comportement ou objet suspect.

VIE SCOLAIRE

a. Les principes de laïcité s'imposent à tous les élèves et à toutes les personnes participant à l'action éducative. De ce fait, le port de signes ou de tenues ostentatoires indiquant une appartenance religieuse, quelle qu'elle soit, est interdit.

b. La tenue vestimentaire est propre, correcte et adaptée aux activités pratiquées à l'école.

Sont interdits: tongs, claquettes et chaussures à talons hauts à **l'origine de chutes voire d'entorses** ; vêtements un peu trop dénudés et maquillage **inadaptés à l'école primaire** ; boucles d'oreilles de type créole ou pendantes **pouvant donner lieu à des accidents**.

c. Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. A la fin de chaque période, les vêtements oubliés non marqués sont déposés à la Croix Rouge.

d. Les supports utilisés en classe (cahiers, lutins, classeurs, évaluations...) sont réservés à l'usage exclusif des enfants et des enseignants. Les parents ne doivent ni les annoter, ni les corriger.

e. Afin d'assurer la protection des mineurs face à internet, une charte signée par les enseignants, les enfants et les parents sera mise en place.

f. Le respect d'autrui et des biens de la communauté doivent être garantis à l'école. Les agressions verbales ou physiques et les dégradations du matériel sont interdites. Toute transgression de cette règle sera sanctionnée.

PARTICIPATION DE PERSONNES ETRANGERES A L'ENSEIGNEMENT

Chaque maître demeure constamment responsable des élèves qui lui sont confiés.

La Directrice peut accepter ou solliciter la participation à l'action éducative d'un intervenant extérieur ainsi que de parents volontaires agissant à titre bénévole.

L'entrée de personnes ou groupes pouvant apporter une contribution à l'enseignement est soumise à l'autorisation du Directeur Académique.

Annexe 2 : MALADIES CONTAGIEUSES

Arrêté du 3 mai 1989 relatif aux durées et conditions d'éviction, mesures de prophylaxie à prendre à l'égard des élèves et du personnel dans les établissements d'enseignement et d'éducation publics et privés en cas de maladies contagieuses.

Maladie	Eviction malade	Sujets contacts
Coqueluche	30 jours après début	Pas d'éviction
Diphthérie d'intervalle	30 jours après guérison sauf 2 prélèvements Rhinopharyngés négatifs à 8 jours	Pas d'éviction Rappel vaccination pour les vaccinés. Début de vaccination pour les autres, prélèvements et 7 jours d'antibiothérapie pour les positifs
Méningite à Méningocoque	Jusqu'à guérison clinique	Pas d'éviction.
	Prophylaxie médicamenteuse et, en cas de méningite du groupe A ou C,	Vaccination chez les sujets ayant un contact fréquent avec le malade.
Poliomyélite	Eviction jusqu'à négativation des selles	Vaccination ou revaccination
VIH, Hépatite B	Pas d'éviction	Pas d'éviction.
Oreillons, Rougeole, Rubéole	Eviction jusqu'à guérison clinique Vaccination ou revaccination recommandée.	Mesures spécifiques femme enceintes non immunisées.
Streptocoque Hémolytique A	Certificat de traitement adapté Pas de prophylaxie.	Prélèvements dans certains cas.
Paratyphoïdes	Eviction jusqu'à guérison clinique	Pas d'éviction. Renforcer les mesures d'hygiène.
Dysenterie, Dysenterie amibienne ou bacillaire, Gale, Syndrome grippal épidémique, Hépatite A, Impétigo (et autres pyodermites	Eviction jusqu'à guérison clinique	Pas d'éviction
Varicelle	Pas d'éviction	Pas d'éviction
Teignes	éviction jusqu'à présentation d'un certificat attestant qu'un examen microscopique a montré la disparition de l'agent pathogène	Dépistage systématique
Tuberculose Respiratoire	éviction jusqu'à présentation d'un certificat médical attestant la négativation de l'expectoration	Pas d'éviction. Dépistage chez les sujets contact.
Pédiculose	Pas d'éviction si traitement	Pas d'éviction

Annexe 3 : CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES

Vacances	Zone A	Zone B	Zone C
	Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans- Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles
Prérentrée des enseignants	Reprise des cours : vendredi 31 août 2018		
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : lundi 3 septembre 2018		
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 20 octobre 2018 Reprise des cours : lundi 5 novembre 2018		
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 22 décembre 2018 Reprise des cours : lundi 7 janvier 2019		
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 16 février 2019 Reprise des cours : lundi 4 mars 2019	Fin des cours : samedi 9 février 2019 Reprise des cours : lundi 25 février 2019	Fin des cours : samedi 23 février 2019 Reprise des cours : lundi 11 mars 2019
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 13 avril 2019 Reprise des cours : lundi 29 avril 2019	Fin des cours : samedi 6 avril 2019 Reprise des cours : mardi 23 avril 2019	Fin des cours : samedi 20 avril 2019 Reprise des cours : lundi 6 mai 2019
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2019		